

MAURICE HÉLIN
Bibliothécaire à l'Université
de Liège

*pour Etienne
affectueusement
Pape
3 - III - 52.*

CLAIR-LIEU AU XVI^{ME} SIÈCLE
D'APRÈS LE „JOURNAL” DE
ROGER DE NIMÈGUE

1 9 5 1
DIEST

Tiré à part de CLAIRLIEU (revue consacrée à l'histoire des Croisiers),
tome 9 (1951), p. 49-66.

CLAIR-LIEU AU XV^{ME} SIÈCLE D'APRÈS LE „JOURNAL” DE ROGER DE NIMÈGUE *

Bien que le manuscrit 6 H. 14 du Grand Séminaire de Liège ait été signalé depuis longtemps déjà à l'attention du monde savant ¹⁾, il n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune publication. Est-ce parce qu'il est d'époque tardive — on ne s'intéresse guère à un manuscrit s'il ne remonte pas au moyen âge — ou parce que l'hétérogénéité même de son contenu est décevante pour les chercheurs?

Il nous a paru néanmoins que ce contenu était susceptible d'intéresser les lecteurs d'une revue destinée à mettre en lumière le passé des Croisiers; notre manuscrit a d'ailleurs fait partie jadis de la bibliothèque de Clair-Lieu ²⁾.

Il se présente sous l'aspect d'un fort cahier de 149 feuillets de 130 mm. sur 195 mm. Le papier en est bruni par le temps. L'écriture est régulière et, bien qu'anguleuse, a perdu la verticalité de la gothique en usage au XV^{me} siècle. Elle n'a plus rien de commun, d'autre part, avec la *bastarda* et la *brevitura* étudiées par MM. Lieftinck et Stiennon ³⁾. Le nombre de lignes est variable; le scribe a visiblement voulu utiliser au maximum l'espace dont il disposait: là où son texte ne s'étend pas sur toute la largeur de la page, il écrit dans la marge, soit en une seconde colonne, soit transversalement. La demi-reliure en mouton, au dos de laquelle les indications de contenu, de date et la cote ancienne:

*) C'est pour nous un agréable devoir d'exprimer au R. P. Colson, o.s.c. notre vive gratitude pour les additions et les corrections que sa connaissance de la règle et son expérience de la vie religieuse lui ont permis de faire au présent travail.

1) par L. BETHMANN, qui prospecta les bibliothèques de France, de Belgique et des Pays Bas afin d'y recueillir les matériaux destinés à la publication des *Monumenta Germaniae Historica*. Cf. *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, VIII, 1843. Notre manuscrit est l'un des trois qu'il ait retenus de sa visite à la Bibliothèque du Grand Séminaire (cf. p. 27): n. 6 H 14, sec. XV-XVI. *Excerpta von Sinnsprüchen aus allen möglichen Autoren; darunter viele Plattdeutsche Gedichte und Reimsprüche* (p. 480).

2) La publication du catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque de l'Université de Liège: *Les Manuscrits des Croisiers de Huy, Liège et Cuyk au XV^{me} siècle*, Liège, 1951 (*Bibliotheca Universitatis Leodiensis*, Publications, N° 5) a dissipé une fois pour toutes l'erreur trop souvent répandue touchant le sort des livres de Clair-Lieu: quant à la bibliothèque, qui comptait 3719 volumes, écrivait René DUBOIS (*Les Rues de Huy*, 1910, p. 52), elle fut sans doute envoyée en France par le représentant du peuple Laurent, qui déclara avoir pris ce qu'il y avait de mieux en livres et en manuscrits dans la dite bibliothèque. Nous en avons vainement cherché trace dans différents dépôts de Paris. Et pour cause...

3) Cf. J. STIENNON, *Introduction à l'étude des scriptoria des croisiers de Liège et de Huy au XV^{me} siècle*, dans le catalogue de l'exposition sus-mentionnée, pp. 25-53.

MSCR. MONITA // SEC. 15. 75 // figurent sur deux étiquettes de basane, est du type que l'on retrouve sur nombre de manuscrits crucifériens du Grand Séminaire, qu'ils soient de provenance liégeoise ou hutoise; elle date vraisemblablement de l'entrée de ces fonds dans leur nouveau dépôt, au début du XIX^{me} siècle.

Le nom du scribe — qui est aussi le premier propriétaire du volume — est indiqué *in fine* (f^o 149 v^o) par ces deux notes:

Fratris Rutgeri Neomagi cruciferi Venlensis // chara suppellex.

Frater Rutgerus Neomagus crucifer, Supprior Ven // Ionensis in suo exilio scripsit hunc librum, et qui usus // fuerit hoc libro sit semper memor in suis precibus il//lius scriptoris.

L'expression *chara suppellex* donne à croire que Roger attachait beaucoup de prix à son manuscrit: ce n'est assurément pas la valeur bibliophilique de ce modeste cahier de papier, sans enluminures et sans calligraphie qui motivait cette épithète, non plus que la valeur littéraire ou spirituelle de son contenu. Ce cahier, composé *in exilio* était-il une tentative de reconstituer — en partie de mémoire? — le trésor des livres qu'il aimait et qu'il avait perdu?

Les lecteurs de *Clair-Lieu* seront sans doute mieux que nous à même de jeter quelque lumière sur ce Rudiger ou Roger de Nimègue, sous-prieur de Venlo⁴⁾. Sur l'époque où il convient de le situer, notre manuscrit, heureusement, va nous en apprendre davantage. Au f^o 129 v^o on peut lire, en effet:

Toe Venlo in dat Cruysbroeder Cloester is gestorven int jaer ons heren 15 en 70 ons lieue beminde mytbruder her Gisbert van Velden, geweest supprior, op Sanct Pauli bekerings avent, voer wes ziel wij begeven v euch devoete gebet om Goedes wil⁵⁾.

Cette date nous permet de hasarder, sur les circonstances qui ont amené Roger au couvent de Huy, quelques conjectures. Ici encore, malheureusement, les données qui permettraient d'arriver à des certitudes, nous font défaut.

Si Roger a dû prendre le chemin de l'exil, c'est vraisemblablement à la suite des troubles dont la communauté de Venlo aura été la victime. Parmi des exercices de phraséologie latine, Roger, si avare de confidences personnelles, a écrit (f^o 29 r^o):

4) Le *Rudigerus Venlonensis* mentionné par O. HOLDER-EGGER (*Aus Handschriften des Erfurter St. Peterskloster, Neues Archiv*, t. XXII, 1897, pp. 504-505) n'est qu'un homonyme dont l'activité se place près d'un siècle avant notre croisier. Son nécrologe de l'abbaye des SS. Pierre et Paul d'Erfurt date de 1485.

5) Cette note nécrologique est précédée de deux autres (f^o 129 r^o & 129 v^o), non datées, mais dont les données seront peut-être utilisables par recoupement: *Obiit Ruremunde in conventu Regularium ipso die S. Sebastiani dilectus confrater noster frater Mathias presbiter professus Jubilarius et procurator qui triginta novem annis satis fideliter et laudabiliter functus est officio suo. Pro cuius anime salute petimus devota orationum vestrarum suffragia propter Deum.*

Sexto idus Maii obiit in Conventu Cruciferorum huyensi dilectus nobis in Christo Frater N. sacerdos professus, pro cuius animae solatio orationum vestrarum suffragia petimus.

Libros meos omnes diripuerunt milites, verum aequo animo ferenda sunt haec: nette allusion à un pillage. Ce n'est pourtant qu'en 1578 que la fureur iconoclaste se déchaîna sur Venlo⁶⁾; en 1586, alors que la ville était aux mains des réformés, l'église des croisiers fut même transformée en écurie⁷⁾. Néanmoins le monastère de Venlo figure toujours dans le *Catalogus conventuum Ordinis S. Crucis, anno 1596 digestus* de Fr. Petr. Halloix⁸⁾. Il nous faut donc remonter plus haut dans les annales de la ville. Bax, l'historien du protestantisme dans la principauté de Liège et dans la région de Maestricht, mentionne des troubles à Venlo en 1549⁹⁾ et en 1566/67¹⁰⁾: ce sont vraisemblablement ces derniers qui ont déterminé Roger à chercher refuge sous des cieux plus cléments. On s'étonne toutefois qu'il ne soit pas demeuré à Venlo avec ses confrères. Est-ce en raison de son âge qu'on lui avait conseillé un séjour moins périlleux? ou bien avait-il reçu mission de se rendre à la maison-mère, pour y préparer un éventuel refuge, au cas où la maison de Venlo aurait été à nouveau menacée?

C'est donc sous le généralat d'Antoine Freson d'Odorp (1561-1575) que se place l'activité de Roger à Clair-Lieu. Rien ne nous dit explicitement ce qu'elle fut, et nous ne savons combien de temps elle se prolongea.

Laissant à un germaniste le soin d'examiner avec la compétence requise les textes néerlandais, intéressants notamment comme témoins de l'ancien dialecte limbourgeois, nous nous bornerons à la partie latine du cahier de Roger, en nous attachant particulièrement aux pages qui nous renseignent sur la vie de la maison-mère de l'ordre en cette seconde moitié du seizième siècle. Mais il nous faudra considérer auparavant d'autres pièces où nous entrevoyons un „climat" intellectuel, qui n'est pas nécessairement d'ailleurs celui de la communauté hutoise¹¹⁾, mais plutôt celui où s'entêtait à vivre un vieux moine attaché à son passé¹²⁾.

Roger a pour les proverbes une dilection toute particulière; nous

6) Cf. J. KNIPPENBERG, *Historia ecclesiastica duc. Gelriae*, Bruxelles, 1719, pp. 189-191, ap. C. R. HERMANS, *Annales Can. Reg. S. Aug. ordinis S. Crucis, Silvae Ducis*, 1858, vol. II (= Cod. Dipl., t. I), p. 121, note.

7) Cf. P. L. J. M. A. MULLER, *Gegevens over het voormalig Kruisheerenklooster te Venlo*, in *De Maasgouw*, 1937; cf. M. SCHOENGEN, *Monasticum Batavum*, II, de Augustijnsche Orden, 1941. Par contre, selon L. J. ROGIER, *Geschiedenis van het Katholicisme in Noord-Nederland in de zestiende en zeventiende eeuw*, Amsterdam, 1946, l'occupation de Venlo par les protestants n'aurait pas été marquée par des actes de pillage.

8) C. R. HERMANS, o.c., II, p. 197.

9) W. BAX, *Het Protestantisme in het bisdom Luik en vooral te Maastricht, 's Gravenhage*, 1937-41, t. I (1505-1557), p. 336.

10) *ibid.*, t. I, p. 355.

11) Celui de la maison de Liège, s'il est permis d'en juger d'après un des livres qui entra dans sa bibliothèque en 1520, était particulièrement remarquable. Cf. J. HOYOUX, *Deux Erasmes expurgés à Liège*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XIX (1940), p. 127 sqq.

12) Les *Auctores morales octo*, manuel de base utilisé pendant les dernières années du moyen âge, dont 27 éditions incunables se succèdent entre 1488 et 1500, seront encore imprimés quinze fois de 1501 à 1521. Il est fort possible que Roger ait gardé l'empreinte d'une formation basée sur de tels „auteurs".

avons relevé dans son cahier plus de 250 dictons, sentences, maximes et préceptes moraux. Les éditer serait une tâche longue et probablement décevante, du fait que les recueils imprimés qui circulaient depuis un siècle rendent illusoire la recherche des filiations. Il semble aussi que Roger faisait souvent appel à sa mémoire: un même proverbe figure à quelques feuillets d'intervalle sous deux formes différentes:

Dum cor non orat, in vanum lingua laborat. (f° 6 r°)

Dum cor non orat, nequicquam lingua laborat. (f° 45 v°)

Quant à une source possible, on songe tout naturellement aux recueils néerlandais des *Proverbia communia*¹³), à ceux du moins qui étaient accompagnés d'une version latine. Notre attente a été, sur ce point, complètement détrompée¹⁴). Le fragment d'un manuscrit de Maastricht, jadis signalé par Mone¹⁵) et où M. Jente croit reconnaître le reste d'une des collections où a puisé le compilateur des *Proverbia*, contient (No. 13) un des proverbes de notre manuscrit:

de paucis lignis nunquam fiet bonus ignis. (f° 6 v°)

C'est précisément celui dont on ne retrouve ni la teneur ni l'équivalent dans les *Proverbia communia*!

Nous nous contenterons donc de donner quelques échantillons des proverbes que Roger avait recueillis dans son cher cahier. Quelques-uns sont issus du trésor de la sagesse antique:

O fili chare, noli nimis alte volare;

Si nimis alte volas, poteris comburere pennas. (f° 5 r°)

Quicquid delirant reges, plectuntur Achivi

vient d'Horace, mais est complété, prosaïquement, par:

Quod sus peccavit, suscula quaeque luit. (f° 24 v°)

Certains de ces dictons ont trouvé leur traduction dans les langues vulgaires, et appartiennent encore au fond de notre sagesse populaire:

De fissis lignis componitur optimus ignis. (f° 6 v°)

Dulcius est aere nomen preciosum habere. (f° 4 v°)

Ungentem pungit, pungentem rusticus ungit. (f° 29 r°)

Jamjam per multos cuculus cantavit et annos;

Discere nescit adhuc aliquod verbum nisi cucuc. (f° 5 r°)

Des préceptes d'hygiène, issus de l'École de Salerne, apparaissent également sous la plume de notre croisier:

13) Une édition commentée en a été procurée récemment par M. Richard JENTE, *Proverbia Communia, A Fifteenth Century Collection of Dutch Proverbs*, Blomington (Indiana), 1947 (*Indiana University Publications, Folklore serie*, N° 4).

14) En cette matière, on ne doit tenir compte que des ressemblances formelles. La similitude de pensée ne signifie rien, étant donné que la plupart des proverbes ont leurs équivalents dans des régions et à des époques très éloignées. Rien à conclure donc du fait que notre *Dum caput egrotat, cetera membra dolent* (f° 6 r°) figure dans les *Proverbia Communia*, 33, sous la forme *Cum doleo capite, tunc membra dolent mea quoque*. Le rapprochement avec *Dum caput egrotat, dolor omnia membra molestat* mérite certes davantage d'être pris en considération. Mais cette variante est donnée par un manuscrit de Bâle (WERNER, p. 23, N° 152), et il est peu probable que la parenté de ces deux versions provienne d'un rapport de filiation.

15) *Quellen und Forschungen*, 1830, pp. 191-192.

Utilis est ruta, quae lumina reddit acuta. (f° 5 r°) ¹⁶⁾
Si non egrotat, bene mingit qui bene potat. (f° 6 v°)
Sine Cerere et Baccho, friget Venus. (f 12 r° & 45 v°) ¹⁷⁾

ou, sans métaphore mythologique:

Luxuriat raro non bene pasta caro. (f° 5 v°).

De la diététique au chapitre des boissons, le pas est aisément franchi:

Ebrius de sero sanabitur mane bibendo
Et unde mors oriebatur, inde vita resurgit. (f° 3 v°).

(On remarquera ici l'utilisation parodique d'un passage de la Préface de la Croix).

Dum bibo vinum, loquitur mea lingua latinum. (f° 5 r°) ¹⁸⁾

Dans ce dicton sur la hiérarchie des boissons, le latin est farci de néerlandais:

Sit fons vivus, aqua, der gansen dranck,
Cerevisia der boren dranck, vinum dominorum. (f° 4 r°).

Quant à cette petite pièce, on la retrouve, avec des variantes diverses, dans de nombreux florilèges ¹⁹⁾:

Per primum potum, vinum non est mihi notum;
Per potum binum, possum cognoscere vinum.
Non laudo vina, nisi fit potatio trina.
Per potum quartum, mens sobria tendit in actum:
Per potum quintum, mens labitur in laboryntum;
Dat sextus potus quod nemo sit mihi notus. (f° 4 r°)

La plaisanterie, parfois, est quelque peu rabelaisienne:

Super latrinam, non debes dicere primam. (f° 45 v°) ²⁰⁾.

Ces *joca monachalia* — et ceci achève de donner aux extraits rassem-

16) Cf. *Nobilis est ruta, quia lumina reddit acuta* (Liège, Gr. Séminaire, Ms. 6 F 1, f° 244 r°). Le *Florilegium Gottingense*, n° 345 (éd. Ern. Voigt, *Romanische Forschungen*, III, 1887, pp. 281-314) donne ce précepte sous la forme plus développée qu'il a dans le *Regimen Sanitatis Salernit.*, 239 f.:

*Feniculum, uerbena, rosa, celidonia, ruta,
Hiis herbis fit aqua, quae lumina reddit acuta.*

17) Suivi ici du précepte flamand: *Sonder overfloes van win, wort die onkuytheit loess.*

18) Complété ailleurs par: *Dum bibo cerevisiam, tum perdo philosophiam* (Hans WALTHER, *Lateinische Verseintrage in einem Vocabular des 15 Jhdts.*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, XXVI, 1931, pp. 295-311). Cf. également: A. DE POORTER, *Quelques formules à l'usage des scribes et annotations diverses tirées des manuscrits de Bruges*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XIV, 1935, p. 878. L'exemple provient d'un manuscrit de 1740, ce qui atteste la vitalité de ces formules!

19) Variantes dans J. WERNER, *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters*, Heidelberg, 1912 (*Sammlung mittellateinischer Texte* hrsggb. von Alfons HILKA, 3), p. 69, n° 42.

20) C'est le début d'une anecdote édifiante. Au diable qui lui tenait ce propos, un moine répond:

*Purgo meum ventrem, colo Deum omnipotentem.
Hoc Deo quod supra, sed hoc tibi quod cadit infra.*
(ap. H. WALTHER, o.c., p. 304).

blés par Roger un accent nettement médiéval — font une large place à la satire contre les femmes:

Lingua beginalis, infans, amor monialis
Ac ovum molle permerdant quemlibet orbe (f° 144 v°) 21)

Ce sont, à de légères variantes près, les vers 10 et 12 d'une pièce qui en comporte trente et qui se dissimulait dans la garde de la reliure d'un manuscrit de Vienne 22). Un écho de la même pièce (vers 7) figure ailleurs sous la plume de Roger; mais ici, la misogynie prend une allure sentencieuse:

Flere, loqui, nere, statuit Deus in muliere. (f° 5 v°)

La voici maintenant sous son aspect moral et parénétiqne:

Est mulier viscus tactu, visu basiliscus;
Vincit tangendo, nimis allicit despiciendo;
Attrahit ut viscus, interficit ut basiliscus (f° 20 r°).

C'est elle encore qui fournit le trait final à une pièce bâtie selon le „schéma vertical” en vogue à la fin du XII^{me} et au début du XIII^{me} siècle: chaque vers est composé d'une suite de mots ayant une identique fonction grammaticale, et il faut chercher les éléments des diverses propositions dans les colonnes successives:

Pernicies,	gladius,	pestisque,	ruina,	flagellum
Subjectis,	sibi,	mundo,	patriae.	populoque
Junior,	effrenis,	vanus,	divisa,	gubernans
Princeps,	plebs,	clerus,	nobilitas,	mulier.
				(f° 12 v°)

À côté de ces proverbes, que Roger a dû rassembler en grande partie pour son plaisir, des *flores*, extraits édifiants des Pères et docteurs de l'Eglise (Saint Augustin, Saint Bernard, Nicolas de Lyra, etc.) complètent la partie anthologique du manuscrit, s'il est permis de parler de „partie” pour une matière disséminée à travers tout le cahier.

Il faut renoncer à donner un aperçu complet de ce qu'on y trouve; le dicton plaisant y côtoie la pensée édifiante, et Roger y intercalera aussi bien *l'in memoriam* d'un confrère défunt qu'une recette pour le détachage des vêtements (f° 22 r°). La place qu'occupent dans le cahier des exercices de phraséologie latine mérite toutefois qu'on s'y arrête quelque peu.

Les deux extraits que nous donnons ici permettront de se faire une idée de leur nature:

Dissolvere: van een binden, in diversis locis. Dissoluta verba: quae non coherent, quae non faciunt ad rem. Dissolute multi sacerdotes vivunt, et hinc oves periclitantur: ongebonden, ongemaniert

Absolvere labores, id est perficere labores. Absolvere horas, id est legere horas. Absolvere pensum horarium, vel preces. Idem. Absoluto sacrificio, id est finito.

21) Variantes dans WERNER, o.c., p. 46, n° 40.

22) ed. Alwin SCHULTZ, *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, N. F., XX, 1873, p. 134.

Opere absoluto, merces adesse debet: nam sine spe premii, taediosum est laborare. (f° 15 v°)

Mouere Acheronta, id est daemones invocare. Virg. Flectere si nequeo superos, Acheronta mouebo. Want ic Got nyet bewegen en can, so sal ic aenroepen enz.

Tu moues mihi bilem vel stomachum, id est prouocas me ad iram. Das mihi causam irascendi.

Ille motus est aedilitate: id est priuatus.

Ille cito et facile mouetur et flectitur precibus. He leet sich lichtelick verbidden.

Quis mouit hanc seditionem, turbam et bellum?

Moue te ocyus, id est: propera, festina.

Pecunia, aut munera me nihil mouent. Ic en pas op geen gelt aen giften.

Qui maleuolo sunt animo, deteriores sunt rogati.

Admoueas te propius: sit naerder by.

Multum in literis profecit, promouit: id est magnum progressum in literarum studiis fecit. Bene et utiliter studuit.

Semoueas haec, ne nobis sint nauseae, ne moveant nauseam. (f° 16 v°-17 r°)

Comme ces *grammatica* font suite, sans transition d'aucune sorte, à des textes d'autre nature, qu'ils ne sont précédés d'aucun titre, ni annoncés par quelque rubrication, il est difficile de déterminer avec certitude le but auquel ils répondent et la méthode dont ils procèdent. On perçoit ici le groupement de mots de même famille (*dissolvere-absolvere; movere-admovere-semovere*) dont Roger relève les sens figurés.

Allegoria: quando verba aliud significant quam sonant; ut fenestram aperire, een oersaeck geven,

écrit-il (f° 15 v°); mais rien ne souligne l'importance de ces quelques mots et ne permet d'affirmer qu'il faut y découvrir le principe directeur de ces exercices.

Ailleurs, Roger passe d'un sens à son contraire: de *iocus, iocosus, iocari* à *serius*; puis au paronyme de ce dernier:

Serius, -a, -um: ernstelick, sine ioco. Rem seriam vult mecum agere. Vos nugas adfertis, nos seria loquimur.

Sera, een sloet, qua aliquid clauditur. Obserare, besluyten. Reserare, opsluyten (f° 17 r°).

Le constant recours à la langue vulgaire, le choix de locutions empruntées au langage de tous les jours, ou d'exemples puisés dans la réalité quotidienne ou dans l'actualité²³ :

Lethargus, een siect die slapend mact — Sub sacris, quando diligenter orandum est, multi laborant lethargo-Sint van slaepen syeck. (f° 18 r°).

In trivio sum, nec quid potissimum faciam scio, ex quo multi ubivis locorum

23) Deux traités de grammairiens anglais édités en 1519 et 1520 mais qui, eux, font place à la formulation des règles, offrent avec les *grammatica* de Roger certaines analogies: cf. *The Vulgaria of John Stanbridge and The Vulgaria of Robert Whittinton*, edited . . . by Beatrice WHITE, London, 1932 (*Early English Text Society, Original Series*, n° 187).

reperiuntur milites, aut ut verius dicam, grassatores . . .

. . . Omnium rerum illic inopia est, praeterquam sceleratorum militum.

Pelore res loco non potest esse quam in quo nunc sita est,

semble assigner à ces phrases un but avant tout pratique. Roger, obligé de recourir au latin pour s'adresser à certains de ses confrères de Clair-Lieu, comme on le verra ci-après, s'astreignait-il à ces exercices pour son entraînement personnel? ou bien, avons-nous ici le „cahier de préparations” d'un professeur chargé — occasionnellement peut-être — d'enseigner le latin aux novices et aux futurs prêtres? Enseignement avant tout pratique, répétons-le, si on en juge d'après notre manuscrit. Ce n'est pas la glose *Mouere Acheronta* suivie du vers de Virgile (*Aen.*, VII, 312) qui nous autorisera à conclure que les classiques étaient lus à Clair-Lieu!

Effectivement, les croisières tinrent, au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècles, tout au moins, des écoles latines: à Maeseyck et à Venlo, notamment. Mais Roger n'est guère humaniste, et, dans les *monita religiosa* qui occupent la majeure partie de son cahier, il ne manque pas de rappeler que, s'il importe de lire des ouvrages de théologie, il ne s'agit point de se plonger

in libris philosophorum ac figmentis poetarum, quae tibi prohibentur.

A l'appui de quoi il cite Isidore de Séville:

quia . . . per oblectamenta inanium fabularum mentem excitant ad incentiva libidinum. (f^o 98 r^o)

Quant à lui, il n'avait guère dû fréquenter les classiques. Des vers isolés, comme il s'en rencontre, ne signifient rien: ils sont transmis par les florilèges, comme le furent sans doute aussi ces extraits de „*Tullius*” [= Tibulle] ²⁴⁾:

Casta placent superis, pura cum veste venite

Discedite ab aris

Cui tulit hesterni gaudia nocte Venus

qui figurent au dernier feuillet du cahier, à la suite des deux notes où Roger s'affirme scribe et possesseur du manuscrit (f^o 149 v^o); ou encore cette citation de Sénèque:

Sine studio enim, ait Seneca ad Lucillum [sic!], eger est animus. (f^o 104 r^o)

Notons encore, comme traces des lectures classiques de Roger, un *O tempora, ô mores* (f^o 62 v^o) que lui arrache la misère spirituelle du temps, et, dans des exhortations en néerlandais adressées à ses confrères, deux allusions consécutives aux Vies de Plutarque (f^o 118 v^o, 119 r^o).

Le contenu de notre manuscrit ne nous permet pas d'affirmer avec certitude que Roger fut chargé, à Clair-Lieu, d'un enseignement grammatical. Il s'occupa beaucoup, en revanche, de direction spirituelle, soit au cours d'entretiens particuliers — comme l'indique le *Fili mi* ²⁵⁾ par

24) cf. B. L. ULLMAN, *Tibullus in the Mediaeval Florilegia*, *Classical Philology*, XXIII, 1928, pp. 128-174.

25) ou encore: *Charissime fili, Bruder*.

lequel débutent beaucoup de ses admonitions — soit au cours d'instructions faites en commun ²⁶). La nature des fautes qu'il relève, aussi bien que le terme *filioli* par lequel il désigne maintes fois ses auditeurs, nous porte à imaginer qu'il s'adresse à des jeunes gens, les novices, vraisemblablement; mais ailleurs, l'emploi de la formule *Venerabiles in Christo patres et fratres* donne à croire qu'il parlait devant la communauté réunie. Ses admonitions s'adressent parfois à des pères à qui sont confiés des charges importantes: à l'économe, au maître des novices, au sous-prieur, voire même au prieur. De quelle mission était-il donc chargé? Nous l'ignorons. Sans doute avait-on fait à l'ancien sous-prieur de Venlo une place un peu spéciale dans la communauté. Au ton paternel des objurgations, à la façon dont il ressasse inlassablement les mêmes griefs — mais l'agacement que nous en éprouvons aujourd'hui est dû en bonne part au fait que nous lisons le cahier d'affilée; en réalité, les instructions de Roger se sont espacées sur un laps de temps qu'il nous est difficile de déterminer — on imagine un vieillard qui pouvait compter sur l'affection dont il se sentait entouré: il appelle ses auditeurs *filioli*, „mes petits enfants”, et croit que la pensée de la peine qu'on lui fait à lui personnellement, tout autant que l'idée de l'offense faite à Dieu, les incitera à se mieux conduire à l'avenir: *quod valde displicet Deo, et mihi* . . .

Nous bornant aux instructions en latin, qui sont d'ailleurs les plus nombreuses, nous allons suivre à travers elles les menus incidents de la vie du monastère, et c'est un véritable „journal sans dates” de la maison-mère de Huy au troisième quart du XVI^e siècle que nous trouvons dans le cahier de Roger. A ceux qui seraient tentés de juger peu édifiant le tableau qui nous est présenté, il importe de rappeler que l'ancien sous-prieur de Venlo n'a point entrepris de nous donner un aperçu objectif de la vie religieuse à Clair-Lieu. Sans mettre en doute le moins du monde le bien fondé des remarques qu'il a consignées, il faut donc se garder de leur attribuer une portée qu'elles n'ont jamais eues. Elles étaient destinées — et c'est précisément ce qui nous les rend si précieuses — à l'usage exclusif de la communauté. Avec autant de finesse que de bonhomie, Saint François de Sales fait la distinction entre le sermon adressé aux séculiers, où il „ne parle que des vertus et des choses propres à consoler nos âmes” et l'instruction réservée aux religieux. C'est une erreur propre aux mondains de s'imaginer „que les personnes religieuses et qui se sont vouées à la perfection ne doivent point avoir d'imperfections . . . Mais icy entre nous autres, mes chères filles, nous savons bien que cela est impossible. C'est pourquoi nous ne craignons point de nous scandaliser en disant franchement nos petites infirmités.” ²⁷).

Il faut bien reconnaître aussi que la tâche dévolue à Roger était particulièrement ingrate. Il avait surtout affaire, on s'en rend compte,

26) Des admonestations particulières pouvaient être faites au cours d'une réunion, comme le montre cette formule: *Fili mi, quae dixi socio tuo sunt etiam et tibi dicta* (f^o 82 r^o).

27) *Entretiens spirituels*, 16, cité par R. P. Clément, *Ecole de perfection religieuse*, Louvain, 1930.

aux jeunes gens du noviciat. Si bien choisis qu'ils aient été ²⁸), le beau zèle des premiers jours ²⁹) ne tardait pas à tomber; la turbulence naturelle à leur âge reprenait le dessus, si bien qu'il fallait inlassablement leur rappeler les prescriptions de la règle.

Leur manque de tenue se manifestait au réfectoire:

In refectorio, ad mensam positus, modeste cum disciplina et cum timore Dei comede, non avide atque cum impetu gulae, quasi non posses saturari . . . Attende ergo sacrae lectioni magis quam epulis sumendis ³⁰) et desidera potius sacram lectionem retinere quam ventrem tuum implere, noli melioribus fer culis gaudere et de vilioribus cibis citius murmurare (f° 95 v°).

Il faut même leur rappeler d'élémentaires règles de savoir-vivre:

Non teneas cubitos super mensam, sed simpliciter manus . . . Non e scutella quam ad priorem deportare debes prius quod delicatius est tibi sumas et extra has. Non recipias scutellas duplices, vel aliud quodcumque, nisi quantum communiter omnes alii habent. (f° 95 v°).

Il fallait, d'autre part, constamment les mettre en garde contre les excès de nourriture et de boisson (f° 36 r°, 41 v°, 67 r°, 91 r°, 107 v°).

La longueur des offices leur est à charge: on chuchote quelques mots à l'oreille du voisin; des rires fusent . . . ; à moins que la fatigue n'alourdisse leurs paupières et ne provoque la somnolence. Au lieu de lire l'office, certains faisaient leur prière individuelle, lisaient dans l'ordinaire ou dans quelque autre livre, laissaient leurs regards errer sur les murs ou sur leurs mains, ou encore se rongeaient les ongles. (cf. f° 121 r°). Mais rien n'échappait à l'oeil vigilant de Roger;

in choro, non est cachinnandum, ridendum, loquendum, dormiendum . . . sed vigilandum, orandum, legendum et psallendum in laetitia et exultatione (f° 43 v°; cf. f° 31 v° et 107 v°).

Male cantatis aut legitis, sed potius ridetis, aut alios ad ridendum concitatis (f° 63 v°).

Tu nimis alte canis aliquando, nec temporis exigentiam respicis . . . (f° 51 v°).

On pourrait multiplier les citations; elles deviendraient fastidieuses et Roger prendrait vite la figure d'un éternel grondeur. Mais comment ne pas s'indigner quand on expédie l'office avec précipitation, quand on se contente d'en marmotter le texte, qui en devient inintelligible (f°

28) cf. les termes dans lesquels Roger soumet à ses confrères la candidature d'un jeune bourgeois présenté par son père; le jeune homme est *bonae indolis et sufficientis litteraturae . . . cuius animus ad religionem est valde addictus* (f° 118 r°).

29) cf. l'anecdote tirée des *Vitae Patrum* sur la réponse d'un abbé au frère qui lui demandait comment il fallait se comporter pour être agréable à Dieu: *Vide qualis fueris primo die quando existi de mundo et receptus fuisti in monasterium* (f° 138 r°).

30) Cf. *In refectorio attende sacrae lectioni magis quam epulis sumendis, et ne appetitus gulae alliciat nimis et increseat, modeste et cum timore comede, quia elemosyne fidelium sunt, et labores ac sudores egenorum* (f° 88 v°). Remarques analogues au f° 53 v°; elles s'inspirent de la Règle de Saint Augustin: *Nec solae vobis fauces sumant cibum, sed et aures esuriant Dei verbum.*

53 r°). Certains arrivaient au chœur alors que l'office était commencé et le quittaient avant qu'il ne soit terminé:

Tu nimis tarde semper venis ad chorum et ipsam ecclesiam absque rationali causa ante finem officii divini exis frequenter (f° 51 v°).

C'est à croire qu'ils ont complètement perdu la notion du respect qu'impose la sainteté du lieu! Mais leur sans-gêne tient surtout à leur manque de réflexion, leur laisser-aller, à leur paresse. Roger fait donc appel à leur amour-propre avec une véhémence qui n'exclut pas un peu d'humour:

Confabulamini sub divinis horis, et sub sacro ridetis, dormitis, statis, jacetis instar vaccarum hollandicarum. Nonne pudet vos? (f° 120 r°).

Accordait-on la permission de parler, cette turbulente jeunesse en abusait aussitôt:

Filioli, quando vobis datur libera loquendi potestas, tunc non debetis tam vehementer vociferare, tam solute ac profuse clamare sicut vigil qui nocturno tempore clamat horas³¹), ut in coquina a fratribus et in platea a secularibus audiatur (f° 42 v°).

Mais ce vacarme était préférable, sans doute, à ces conversations peu indulgentes, ou pleines de propos oiseux (f° 40 v°), sinon grivois et scabreux (f° 35 r°, 35 v°); car ce n'était pas en un jour qu'on parvenait à anéantir l'esprit du monde! Certaines occasions favorisaient du reste les infractions à la discipline. Aussi Roger veut-il prévenir le retour des menus incidents auxquels avait naguère donné lieu la saignée³²):

Charissimi fratres. Crastina die ex antiqua consuetudine, erunt dies minutio-num, uti relatu ven. prioris didici. Habeatis ergo vos in lusu, potu, et in omnibus motibus sicut decet bonos religiosos.

Il s'en prend particulièrement à celui qui est chargé de servir à boire:

Et qui est inter vos versicularius, queso ne se difficillem praebeat in promendo secunda hora more solito cerevisiam, et per ipsum lites, contentiones, murmurationes et obloquutiones oriantur (f° 30 v°).

Ramenons tout cela à des justes proportions. Ce ne sont, en général, que des peccadilles, telles qu'on doit en attendre d'une jeunesse turbulente³³).

D'autres remarques ont pour objet une tendance à la badauderie,

31) Roger songerait-il ici spécialement au guetteur du beffroi de Huy? au Cwèrneû dont l'effigie orne le fameux *Bassinia*, et auquel M. Fernand Discry vient de consacrer une attachante étude *Le Bassinia de Huy et son Cwèrneû (La Vie Wal-lonne, t. XXV, 1951, pp. 206-220)*.

32) De longue date, celle-ci motivait des tolérances dont on abusait aussitôt. Lors du chapitre général de 1498, le maître-général avait déjà dû inviter les prieurs à ne tolérer aucune sortie et à ne permettre d'autres récréations que celles qui étaient généralement autorisées. Cf. C. R. HERMANS, *op. cit.*, II, p. 441.

33) Les constitutions de l'ordre les flétrissent pour la plupart de la peine de *Levis culpa*.

dont Roger s'émeut parce qu'il y voit l'indice d'un relâchement de la vie intérieure. Trop souvent, on rencontre les religieux là où ils n'ont que faire:

Caveas tibi a discursu per conventum aut per plateas . . . nam religiosus omnis qui Deo requirit non debet esse vulgaris, non debet esse in foro, in plateis et ibi confabulationibus intendere . . . (f° 39 v°).

. . . Prandio facto, noli ire spaciatum in hortum, noli percurrere aut divagari per conventum, sed fuge ad cameram tuam, et ori tuo frenum ibi impone, quia corpore refecto, caro plus tentatur et promptior est homo ad peccandum, loquendum et ridendum (f° 86 v°).

Il met en garde contre d'éventuelles transgressions du voeu de pauvreté: c'est, par exemple, garder des cadeaux à l'insu du prier, ou faire usage d'argent offert par des amis ou par des laïcs en général:

Nolite ergo esse proprietarii, sed quando aliquid muneris vel pecuniae ab aliquo vobis occulte datur aut tribuitur, tunc statim debetis hoc priori vestro significare et ab eo petere veniam, et habita atque obtenta apud vos non retinere (f° 66 r°).

Roger incite aussi à la participation aux repas en commun:

libenter epulari et commessari cum secularibus non favit hominem devotum et sanctum, sed maculat ejus animam. Libentius igitur commedes in refectorio cum confratribus (f° 86 v°).

Plutôt que de s'opposer de front à des habitudes invétérées, il valait mieux, sans doute, faire appel à la bonne volonté:

Abstineas te quantum potes a sumptione cibi et potus extra tempus sine licentia et scitu superiorum, quia hoc valde displicet Deo et mihi, nec convenit tibi quia est contra regulam et statuta, contra obedientiam, contra votum. Nihil ergo omnino facias post tergum eorum . . . (f° 52 v°; cf. f° 100 r°).

Plus que l'infraction en elle-même à certains articles de la règle, cet esprit de désobéissance alarmait l'ancien sous-prieur de Venlo. Il constatait que, chez des religieux, qui avaient fait voeu d'obéissance, protestations et manifestations de mécontentement étaient devenues des réactions spontanées et habituelles:

Quando vobis aliquid dicitur aut praecipitur quod est pro conservatione huius domus, pro observatione regularis discipline, et pro augmentatione cultus divini, statim absque rationabili causa mihi obloquimini et irascimini, adeo ut vix ullum verbum bonum et solatiosum a vobis recipere possim quando mihi contingit convenire vos verbo (f° 65 v°).

Rien ne nous dit, toutefois, que le mal ait été aussi profond que la lecture de ces *mercuriales* nous le donnerait à croire. Parmi elles, il en est du reste qui s'en prennent à d'autres défauts, ceux des „intellectuels”:

Si vis ad matutinas tempestive venire, et te bene ad chorum praeparare, fugito nocturnas lucubrationes et studia intempestiva. Nam et ingenium extinguunt, et valetudinem vehementer offendunt et ineptum atque inutilem hominem faciunt ad orandum, cantandum ac Deum laudandum. Noli ergo de nocte ad

lumen vigilare, sed excussa post completorium conscientia, vade cubitum et commenda te Deo tuo. Aurora musis amica et studio apta. Si in studio omnino intentus es, sat diei habes; si praedicator, poteris aliquando de licentia propter studium et verbum Dei populo de pulpito proponendum (f° 94 v°).

L'ardeur à l'étude est assurément fort louable; encore faut-il qu'elle ne soit pas préjudiciable à la mission essentielle du religieux, qui est le service divin; et d'autre part, l'amour de la lecture risque de vous entraîner, on l'a vu plus haut³⁴⁾, à la fréquentation trop assidue des poètes et des philosophes . . .

Que la lassitude et le découragement se soient fait sentir dans la communauté, le malheur des temps y était certes pour quelque chose:

Non te moveat huius temporis infoelicitas hominumque impietas, vota promissionesque salutare calumniantium. Nam mali malignari non cessant, et bonos ac simplices inquietare.

Mais le mal pouvait venir aussi des religieux eux-mêmes, de ceux du moins qui étaient entrés au couvent sans une vocation suffisamment éprouvée; c'est à eux sans doute que Roger fait allusion ici:

Verum sunt quidam, ut video inter vos, gemens dico, fratres regularis disciplinae multum obliviosi professores, quibus (proh dolor) cella carcer est, chorus obsidium, oratio nausea, silentium poena, scripturarum lectio fastidium (f° 69 v°-70 r°).

Aussi devait-il s'employer à reconforter ceux que les mauvais exemples risquaient de démoraliser:

Non te movere debet si videris aliquos ex confratribus tuis, minus discretos ac rectos, dissolutos, vagos, tepidos, multiloquos, superioribus suis inobedientes, remissos in horis, aut quibuscumque aliis vitiis innoxios (f° 92 v°).

Tout ce que Roger pouvait faire, c'était de mettre en garde ses jeunes confrères contre la fréquentation de ces brebis galeuses:

. . . habeas ergo familiaritatem cum fratre bono et disciplinato, et non cum malo et indisciplinato (f° 42 v°).

. . . Noli ergo illius esse socius qui regulam et silentium contemnit, qui loca non discernit nec tempora, qui sine licentia prioris sui ubique verba multiplicat (f° 83 v°-84 r°).

Même parmi les religieux à tête chenue³⁵⁾, il s'en trouvait qu'il valait mieux ne pas proposer en exemple:

Cavete illos qui vel inquiete ambulant, vel puritatem regularis disciplinae negligentius observant. Non omnes qui dicuntur seniores, iuniorum imitatione sunt digni, nec monachum anni faciunt venerabilem, sed mores in Dei amore cum prudentia constituunt venerandum (f° 64 v°).

Ce qui, aujourd'hui, paraît étrange, c'est que l'on essayait malgré tout de retenir ceux qui, ne supportant plus le joug de la discipline

34) p. 56.

35) L'avertissement suivant *non debetis ergo turpia coram iuvenibus vel agere vel loqui* (f° 64 r°) est adressé à des moines âgés: *Venerabiles patres et venerandi seniores.*

monastique, voulaient rentrer dans le monde: à tel point celui-ci était, aux yeux des moines, un domaine où le Malin se donnait libre carrière!

Relatu honorum quorundam fratrum, didici quod vis exire monasterium et iterum intrare mundum cui semel vale dixisti et renunciasti. Quare te rogatum volo ut non facias (f° 110 r°) ³⁶).

L'insistance avec laquelle Roger reprend inlassablement les mêmes fautes donne à croire que ses objurgations n'étaient guère efficaces. Fait-il preuve de trop de mansuétude, alors qu'il aurait fallu user de sévérité? Une seule fois, nous le voyons se départir de son indulgence accoutumée, et menacer de faire un exemple:

. . . Fabulamini in dormitorio, in choro et refectorio, pro vestro libitu quasi nullum silentium esset bonum, Deo placitum aut a sanctis patribus institutum. Dignum est enim ut quem Dei timor a malo non revocat, rigor ecclesiasticae disciplinae coerceat, et cum excessus unus diligenter corrigitur, delinquendi via ceteris obseratur (f° 110 r°).

Le souci de ne pas causer de scandale, que nous avons déjà noté au passage ³⁷) se manifeste particulièrement à l'occasion de la sortie de la procession:

Filioli. Processio publica per civitatem hoc die erit habenda. Videte ergo ne incedatis extento collo, sed demisso capite, ne oculos vestros per plateas huc illucque conjiciatis, sed in terram figentes coram vobis habeatis uti bonos religiosos et humiles fratres decet. Sic enim facientes, habebitis mercedem a Deo, laudem a secularibus, dicentque de vobis ad invicem: „Ecce quam humiliter isti boni viri religiosi, Deum timentes, bene et devote cantantes incedunt, vorwaer sy en sollen nyet een oechsken omhoech opslaen . . ." (f° 30 v°) ³⁸).

Recommandations banales, semble-t-il, inspirées par les circonstances, et d'où il serait aventuré de conclure à une discipline fondée sur le mesquin souci du qu'en dira-t-on et sur la crainte du scandale. Les quelques lignes ci-dessous, qui donnent de l'esprit public de nos villes en cette période troublée un aperçu bien significatif, nous aideront à mieux comprendre les raisons de l'insistance de Roger:

Venerabiles patres ac fratres. Scimus quid mundus, quidve communis plebs, quidve vulgus hominum de nobis sentiat. Scimus quod omnibus odiosi sumus. Scimus in quantis periculis ante aliquot annos fuimus ³⁹) et adhuc (proh dolor)

36) Cf., mais avec des accents autrement convaincants l' *Epistola ad quendam lapsum* de Gérard Groote, ap. *Gerardi Magni Epistolae*, ed. Will. MULDER, Antwerpen, 1933, pp. 110-116 (*Tekstuitgaven van Ons Geestelijk Erf*, Deel III). Nous en avons donné une traduction partielle dans *Anthologie de la Mystique des Pays-Bas*, Bruxelles, s.d., pp. 60-66.

37) p. 59 à propos du tapage qui risque d'être entendu des passants. Ailleurs (f° 70 v°) Roger insiste sur la retenue qu'il convient d'observer vis-à-vis des frères de passage (*declinantibus*) pour qu'ils ne fassent pas à Clair-Lieu une fâcheuse réputation.

38) Un peu plus loin il reviendra sur le même sujet, mais cette fois en citant la Règle de Saint Augustin: *In incessu ergo, statu, habitu, et in omnibus motibus vestris nihil fiat quod cuiusquam offendant aspectum, sed quod vestram deceat sanctitatem* (f° 30 v°).

39) Allusion à la campagne du Prince d'Orange de l'automne 1568, au cours de laquelle Guillaume de la Marck avait pillé et incendié le couvent de Flône?

sumus. Audimus quid in aliis regionibus et nostris contingat ab insectariis et pessimis hereticis. Vidimus innumeras animas sanguine Christi redemptas perire tam in corpore quam in anima et privari bonis corporalibus, nec tamen nos religiosi, qui religiosos esse iactamus, qui sumus in medio nationis pravae atque perversae, studemus conversationem inter gentes habere bonam, studemus vitam nostramque male actam emendare ac corrigere, immo in dies deteriores efficimur, in dies maiorem invidiam contrahimus, in dies magis provocamus homines seculares in odium nostri malis nostris exemplis, pessimis nostris moribus, et actibus perversis ac inhonestis (f° 62 r°).

L'indignation ici anime la phrase, et la prose de Roger, généralement terne, s'élève jusqu' à l'éloquence. Et l'examen de conscience auquel il se livre s'achève en un *O tempora, o mores* désabusé, réminiscence cicéronienne qu'on jugerait banale ailleurs, mais qu'il convient de relever sous la plume d'un homme qui semble être resté totalement étranger à l'engouement de son siècle pour les lettres classiques.

Des querelles religieuses contemporaines, il n'est pour ainsi dire pas question. A en juger par son cahier, l'ancien sous-prieur de Venlo n'est guère théologien et, par ailleurs, on jugeait plus prudent de ne pas introduire la polémique dogmatique à l'intérieur du couvent. D'une admonestation isolée et qui n'est peut-être qu'une mise en garde contre de vagues déviations:

Noli recedere a fide catholica, nec esse Martinista aut Calvinista, sed totus catholicus ac christianus (f° 72 v°-73 r°),

oserons-nous supposer que les doctrines de la religion réformée avaient trouvé à Clair-Lieu des sympathisants?

Par contre, les mercuriales de Roger portent fréquemment sur le danger des fréquentations féminines: ici, c'est la banalité même des avertissements qui nous interdit de rien conclure: la morale chrétienne en avait fait un de ses lieux-communs et, l'esprit satirique s'en mêlant, une abondante floraison de proverbes avait contribué à les fixer dans les esprits et à les répandre largement. Au point qu'il nous est impossible de deviner si l'on est en présence de topiques moralisateurs ou d'admonestations motivées par des cas concrets:

Si desideras esse castus . . . hospitium tuum aut raro aut nunquam mulierum pedes terant. Quia occasio facit furem, et in carnis peccatum cadere, et ex aspectu nutritur amor (f° 82 v°; cf. f° 92 r°, 103 r°, 104 r°).

Sur le chapitre tout voisin des propos grivois et des plaisanteries grossières, les griefs de Roger avaient sans doute plus de consistance. Nos ancêtres tenaient des propos d'une verdeur dont nos oreilles s'offenseraient, mais qui, dans le monde, ne tiraient pas autrement à conséquence; au cloître, il n'en était pas de même, et il convenait d'insister sur les risques que ces conversations offraient pour de jeunes imaginations:

Nunquam verbum inhonestum audias, aut si audiveris, irascaris . . . Noli ergo verba lasciva, scurrilia, impudica et otiosa cum voluptate audire, ac de rebus venereis libenter audire loqui, sed mortiferos (teste Ieronimo) sirenarum cantus stude semper surda aure transire . . . (f° 35 r°; cf. 35 v°).

Il fallait tancer, d'autre part, ceux qui n'avaient pas dans leur conversation la retenue nécessaire (cf. f° 69 v°, 104 r°).

Quittons ces lieux communs. La place qu'ils occupent dans le cahier nous porterait parfois à considérer celui-ci comme le syllabus d'un exposé théorique, illustré d'exemples fictifs. Mais la variété même de son contenu, la diversité des cas traités, et le désordre dans lequel ils se présentent, imposent la conviction qu'il a été rédigé au jour le jour, et selon ce que commandaient les circonstances. Ici et là, nous y avons relevé le trait comique qui est la marque du contact avec le réel. On sent aussi dans les instructions privées — et pour autant, bien entendu, qu'un résumé de quelques lignes est capable de les rendre sans les trahir — un souci de s'adapter à la personnalité de l'interlocuteur: *tu iam es, laus Deo, Christi sacerdos* (f° 94 v°); *tu es parvus statura* (f° 79 v°); traits qui révèlent le psychologue et l'homme d'expérience, et qu'on ne trouverait pas sous la plume d'un théoricien abstrait.

Parmi ces instructions privées, arrêtons-nous particulièrement à celles que Roger adresse à des confrères qui occupent des charges importantes; elles dévoilent certains abus et quelques faiblesses, mais nous font entrevoir aussi de quelle considération était entouré, dans la maison-mère, l'ancien sous-prieur de Venlo.

Au sous-prieur, au sacristain (*custos ecclesie*, cf. f° 78 v°), à l'infirmier (*infirmarius*, cf. f° 55 r°), il rappelle les devoirs de leur charge: mais alors que pour eux, il se contente d'une instruction en quelque sorte théorique, — c'est ainsi qu'au sous-prieur il dira que sa mission consiste notamment à:

corripere delinquentes et in suo novitiatu iuvenes tibi commissos non negligere (f° 78 v°),

— les paroles adressées au prieur ont presque l'accent d'une admonestation:

Domine prior. Ex officio tibi incumbit laudabiliter praeesse, et gubernare conventum, et non tantum verbis, sed etiam pietatis exemplis praelucere, ita ut fratres nullam tergiversationem habere possint quin obediunt et regulariter vivant (f° 144 r°).

La gestion du *procurator*, d'autre part, avait dû donner lieu à des critiques dont toutes n'étaient pas sans fondement, semble-t-il, car Roger s'en prend à lui à trois reprises. Après lui avoir rappelé qu'il ne doit pas oublier de renouveler en temps utile les vêtements et les chaussures des frères, pour ne pas provoquer des réclamations et leur fournir, par là, une occasion de péché (f° 54 v°), il cite le texte tiré de la liturgie (oraison du 3^{me} dim. après la Pent.) qu'il prendra désormais pour ligne de conduite:

Sic transeas per bona temporalia ut non amittas aeterna . . .

(f° 55 r°); ailleurs il l'engage à ne pas succomber aux tentations auxquelles ses fonctions l'exposent particulièrement:

Procurator, videas ut fideliter agas nec in vino consumas bona domus,

sicut quidam fecerunt; Deus enim non irridetur. Sed beneficias conventui tuo, non querens quae tua sunt . . . (f° 143 r°).

Que la lecture de ces mercuriales ne nous fasse pas nous représenter Roger sous les traits moroses d'un éternel censeur! Profondément attaché lui-même à un idéal de vie religieuse où se marque l'influence de l'école de Windesheim:

stude . . . otium vitare, libenter studere, libros scribere, manibus operari quod utile est . . . f° 111 r°),

et d'autant plus difficile à réaliser parfaitement qu'il était plus simple d'apparence, il souffrait, certes, de voir combien l'incompréhension, la médiocrité ou l'apathie de ses confrères contribuaient à les en écarter. Mais, si l'occasion s'en présentait, il ne manquait pas de les encourager et de leur témoigner sa satisfaction; c'est le cas après la procession *per ambitum* (f° 71 r°), où leur tenue a été parfaite.

Au reste, notre manuscrit est bien autre chose que le carnet d'un directeur spirituel ou d'un préfet de discipline! On participe à travers lui, à toute la vie de Clair-Lieu, car Roger prend la parole aux dates importantes de l'année liturgique: Nativité (f° 100 r°), Carême (f° 117 v°), Pentecôte (f° 74 r°), Toussaint (f° 75 v°), ou du cycle sanctoral: fêtes de Sainte Marie-Madeleine (f° 74 v°), de Saint André (f° 76 v°) . . . simples allocutions, sans doute, à en juger par les pieuses banalités qui figurent dans le cahier; il arrivait aussi à Roger de prendre la parole au réfectoire⁴⁰⁾ en des circonstances toutes familières, mais où nous apercevons les liens qui s'étaient noués entre les croisières d'une part, et des collectivités ou des bourgeois de Huy, d'autre part:

Venerabiles in Christo patres et fratres. Vinum quo sumus modo refecti ac recreati propinavit nobis huius civitatis magistratus. Oremus ergo Deum ut suam auxiliatricem manum illi porrigere dignetur, quatenus catholicam fidem defendere, iusticiam et iudicia recta facere possit (f° 121 v°).

. . . Vinum quod hoc prandio cum cerevisia conventana habuimus et bibimus propinaverunt nobis bono ex corde juxta veterem consuetudinem saccorum bajuli, Memoriam ergo illorum . . . (ibid.)

. . . Ornaverunt nos vino aeditui Vallis Mariae⁴¹⁾. Simus ergo memores illorum nostris in orationibus . . . (ibid.)

. . . Vinum ebitum propinavit nobis D. Jacobus licentiatus iuris. Oremus ergo Deum pro eo ut impleat eum omni gaudio spirituali et faciat suam conversationem semper esse in celo. (ibid.)

On aura noté que ces allocutions sont groupées, et ceci pose à nouveau le problème de la composition et de la nature même de notre manuscrit: cahier de préparation ou aide-mémoire, dirait-on ici; mais par ailleurs, on a plutôt l'impression d'une rédaction au jour le jour; de

40) Cf. le statut ajouté par le Chapitre général de 1614: *Cupimus quoque, ut omnes fratres . . . alternatim . . . in capitulo vel refectorio sermonem habeant* (C. R. HERMANS, *op. cit.*, t. III, p. 130): ce statut est très vraisemblablement la confirmation légale d'une coutume existante.

41) Vraisemblablement de Val-Notre-Dame, abbaye de Cisterciennes à Antheit, près de Huy.

plus, aucune date — si ce n'est celle, toute fortuite, du décès de Gisbert van Velden — ne nous permet d'évaluer le laps de temps que Roger a employé à remplir son cahier. Retenons que le réfugié de Venlo y reconstituait par la pensée les livres qu'il avait perdus, et qu'il l'écrivit avec amour: *Chara supellex* . . . Pour nous, ce sont les années qui ont donné du prix à ce manuscrit de modeste apparence. Comme dans la glace ternie d'un miroir ancien, nous y apercevons l'image vague et estompée, sans doute, mais authentique, de ce que fut Clair-Lieu en des temps difficiles.